

Fiche inscription : Demi-pension Internat

NOM :	<input type="text"/>
Prénoms :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>
Classe rentrée 2025:	<input type="text"/>

Tarifs prévisionnels pour T2 et T3

REGIME	1 ^{er} TRIMESTRE : 19/08/2025 au 19/12/2025	2 ^{ème} TRIMESTRE : 21/01/2026 au 31/03/2026	3 ^{ème} TRIMESTRE : Du 01/04/2026 au 04/07/2026
DEMI-PENSION 5J*	78.00 €	40.00€	55.00€
INTERNAT*	374.40€	192.00€	264.00€

*Aides de la région pour T2 et T3 (*Sous réserve de reconduction de l'aide*) :

DEMI-PENSION : Coût du repas : 4.35€, aide de la Région : 3.35 €

INTERNAT : Coût hébergement : 11.50€, aide de la Région : 6.70 €

Le mode de fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est le forfait.

Les remises d'ordre sont automatiquement déduites des factures pour les périodes de stage. Les élèves ne seront donc pas reçus au service restauration et à l'internat pendant cette période sauf sur demande des parents des internes si le lieu de stage se trouve à proximité du lycée.

Chaque trimestre, « un avis des sommes à payer » détaillé est adressé par mail au parent responsable de l'élève.

En cas de difficulté, les familles peuvent faire une demande d'aide auprès de l'assistante sociale du lycée et pour les étudiants cf. le CROUS.

**FRAIS LIÉS À LA
RESTAURATION ET A
L'HEBERGEMENT**

RADIATION

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Le règlement s'effectue par télépaiement (via EduConnect) espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Jean Perrin (les noms, prénoms classe de l'élève doivent figurer au dos du chèque) ou par virement avec les références de la facture.

La radiation de la demi-pension ou de l'internat doit se faire **par écrit** avant les dates mentionnées dans le règlement intérieur.

La carte d'accès à la restauration doit **OBLIGATOIUREMENT** être remise à l'intendance.

Fait à , le

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur

Précédée de la mention « Lu et accepté »